

Nouveautés en matière de droit fiscal international des sociétés

19 et 20 septembre 2019
Montreux (deux journées entières)

Séminaire fiscal

OREF



EXPERT
SUISSE

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux avocats, juristes, consultants, conseillers fiscaux ainsi qu'à tout praticien confronté aux problématiques fiscales et disposant de bonnes connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

Contexte et problématique

Le droit fiscal international a connu ces dernières années une très forte évolution, marquée notamment par la mise en œuvre du programme BEPS dès 2013. Piloté par l'OCDE, le projet BEPS a conduit à la mise en place de nombreux chantiers, auxquels la Suisse a participé activement et qu'elle a dû reprendre, en partie, dans sa législation interne. Les changements entraînés par les nouveaux standards internationaux portent autant sur la lutte contre les pratiques fiscales dommageables, l'alignement des prix de transfert ou encore l'amélioration des mécanismes de règlement des différends.

Par ailleurs, face à la pression internationale croissante, la Suisse a entrepris de réformer sa fiscalité des entreprises, entraînant en particulier l'abrogation des statuts fiscaux spéciaux appliqués par les cantons. Cette réforme a traversé plusieurs phases avant d'aboutir au projet actuel de RFFA, soumis au verdict des urnes le 19 mai 2019.

Dans ce contexte, ce séminaire abordera les principales problématiques actuelles en matière de fiscalité internationale des entreprises. Lors de la première journée, les conférenciers, issus du secteur privé comme des administrations fiscales, traiteront des opérations classiques à points de rattachements internationaux et leur traitement fiscal en Suisse sous l'angle des impôts directs, de l'impôt anticipé et des droits de timbre. Le deuxième jour sera consacré, de manière plus spécifique, à l'examen des nouvelles conventions internationales et de leur impact en Suisse pour les entreprises. Un sujet sera également consacré à la responsabilité pénale fiscale des conseillers actifs au sein des groupes de sociétés. Enfin, le séminaire sera clôturé par une réflexion plus générale sur la position de la Suisse et les effets de la RFFA en matière de concurrence fiscale internationale.

Objectifs

L'objectif de ce séminaire est de permettre aux participants de prendre connaissance ou de partager les expériences des différents intervenants sur des éléments importants de la fiscalité internationale des entreprises ainsi que d'être informés sur les récents changements, la jurisprudence actuelle, les projets législatifs et la pratique actuelle des administrations fiscales.

Thèmes

- Cession de participations
- Relation entre le siège et l'établissement stable
- Prix de transfert au sein du groupe
- Emigration et immigration de sociétés
- Sociétés immobilières
- Convention multilatérale BEPS
- Echange de renseignements sur demande (sociétés)
- Echange de rulings et déclarations pays par pays
- Contentieux fiscal international
- Responsabilité des conseillers fiscaux
- RFFA et concurrence fiscale internationale

Méthode

Le séminaire met l'accent sur la pratique par la présentation de cas. Les sujets présentés feront également l'objet d'une introduction théorique, qui pourra être plus ou moins développée selon les sujets traités. Une documentation circonstanciée, comprenant les exposés théoriques, les cas pratiques et les propositions de solutions, sera remise lors du séminaire. Les présentations seront également remises aux participants sous format électronique.

Responsables du séminaire

Frédéric Epitaux, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, OBERSON ABELS SA, Lausanne

Nelly Iglesias, avocate, experte fiscale diplômée, IFN Tax & Law, Genève

Conférenciers

Denis Boivin, avocat, expert fiscal diplômé, Directeur Fiscalité et Droit, BDO SA, Fribourg

Nicolas Bonvin, lic oec. HEC Lausanne, Transfer Pricing Partner, EY, Genève (dès le 1^{er} septembre 2019)

Dr. Natassia Burkhalter-Martinez, LL.M, Cheffe d'équipe, Prix de transfert et Rulings, Division contrôle externe DAT, Administration fédérale des contributions, Berne

Laurent Chatagny, Chef remplaçant d'équipe, Division contrôle externe DAT, Administration fédérale des contributions, Berne

Alexandre Dumas, avocat, Chef de division, Division d'échange d'informations en matière fiscale, Administration fédérale des contributions, Berne

Frédéric Epitaux, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, OBERSON ABELS SA, Lausanne

Dr. Jean-Frédéric Maraia, Chargé de cours à l'Université de Genève, avocat, Schellenberg Wittmer SA, Genève

Pierre Nikolic, lic. iur., C.E.S. HEC, expert fiscal diplômé, Section Questions fiscales bilatérales et conventions contre les doubles impositions, Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), Berne

Prof. Dr. Thierry Obrist, LL.M, professeur de droit fiscal à l'Université de Neuchâtel, avocat, LE/AX Avocats, Neuchâtel

Floran Ponce, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, Lenz & Staehelin, Genève

Dr. Aurélia Rappo, avocate, Pétremand & Rappo Avocats SA, Lausanne

Laïla Rochat, avocate, experte fiscale diplômée, OBERSON ABELS SA, Genève

Hugues Salomé, lic. oec. HEC Lausanne, LL.M, expert fiscal diplômé, Danon & Salomé, Lausanne

Florence Schlaepfer, Adjointe du centre de compétence entreprises, Administration cantonale des impôts, Lausanne

Dates
19 et 20.09.2019 deux journées entières
Lieu
Fairmont Le Montreux Palace Avenue Claude Nobs 2 1820 Montreux www.fairmont.fr/montreux/
Prix du séminaire
CHF 1300.– non membre CHF 1100.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse ou membre OREF
Sont compris
- toute la documentation (version papier & numérique) - café d'accueil, boissons pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café - TVA 7,7%
Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 16 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- ☐ Non-membre
- ☐ Membre OREF
- ☐ Membre EXPERTsuisse

Nouveautés en matière de droit
fiscal international des sociétés

☐ 19 et 20 septembre 2019
Montreux (deux journées entières)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- ☐ Facture à l'adresse privée
- ☐ Facture à l'adresse professionnelle
- ☐ Correspondance à l'adresse privée
- ☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliant des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
SEMINAIRE FISCAL, OREF–EXPERTsuisse, c/o EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28,
CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais

Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–

Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.